



## Traité Troumot

### Michna 6 - Chapitre 9

הטבל, גידולי מותרים בדבר שזרעו כולה; אבל בדבר שאין זרעו כולה, גידולי גידולין אסורים. ואיזה הוא דבר שאין זרעו כולה, כגון הלוֹף והשומם והבצלים; רבי יהודה אומר, השום כشعורים.

Les produits tévèl sont permis dans un cas où la semence pourrit, mais dans ce cas où la semence ne pourrit pas, même les produits des produits sont interdits. Qu'appelle-t-on produit dont la semence ne pourrit pas ? Par exemple, le "poireau" (louf), l'ail (choum) et les oignons (betsalim). Rabbi Yehouda dit : l'ail, c'est comme l'orge.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)